

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 2 E 3 D'OTTOBRE DI U 2025

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025
REUNION DES 2 ET 3 OCTOBRE 2025

MOTION
N° 2025/O2/022

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DÉPOSÉE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

OBJET : SOUTIEN À L'AC AIACCIU.

VU la délibération 25/015 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative au soutien à l'AC Ajaccio ;

VU la délibération 25/131 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à la sauvegarde du centre de formation de l'AC Ajaccio ;

CONSIDERANT le club AC Ajaccio, acteur majeur, historique et populaire du football corse, élément du patrimoine collectif de notre peuple ;

CONSIDERANT l'importance de ce club pour la jeunesse corse et sa dimension sociale ;

CONSIDERANT la nouvelle gouvernance du club et l'installation en septembre dernier d'une nouvelle direction à la tête de l'association Athletic Club ajaccien, à la suite de la rétrogradation administrative de l'équipe première en Régional 2 et du placement en liquidation judiciaire de la SAS AC Ajaccio ;

CONSIDERANT la décision rendue le 11 juillet 2025 par la FIFA (Fédération internationale de football association), dans le cadre d'un litige opposant l'AC Ajaccio et l'un de ses anciens joueurs, interdisant au club tout recrutement ;

CONSIDERANT qu'aucune démarche de défense n'a été entreprise par l'ancienne direction de l'AC Ajaccio au moment où cette décision est devenue définitive, et que la nouvelle gouvernance est privée de toute possibilité de recours dans les délais impartis ;

CONSIDERANT qu'en conséquence de cette décision, l'AC Aiacciu a d'ores et déjà été contraint de déclarer forfait pour son prochain match officiel, le 28 septembre dernier, en Coupe de Corse ;

CONSIDERANT la situation administrative et sportive d'urgence dans laquelle se trouve actuellement l'AC Aiacciu, eu égard à la programmation du premier match du championnat de Régional 2 le 5 octobre prochain ;

CONSIDERANT que ladite décision met en péril la survie même de l'institution alors que la nouvelle gouvernance œuvre à sa reconstruction ;

CONSIDERANT la lettre ouverte de l'AC Aiacciu, en date du 28 septembre dernier, adressée au président de la FIFA par laquelle le club se dit « *otage d'une escroquerie* », évoque une « *décision prise sur la base d'un faux document* » et demande la « *levée immédiate de l'interdiction de recruter* » ;

CONSIDERANT la saisine de la FFF (Fédération française de football) par la Ligue corse de football aux fins de trouver une issue favorable ;

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

APPORTE son soutien à l'AC Aiacciu, à sa nouvelle direction, à ses salariés, à ses bénévoles et à ses supporters, dans la situation injuste qu'ils vivent actuellement et qui menace la survie du club ;

APPELLE les instances françaises et internationales du football à œuvrer rapidement à une issue favorable, notamment à travers la suspension de la décision d'interdiction de recrutement notifiée à l'AC Aiacciu.